

Résultats de la sélection d'entrée en formation d'Ambulanciers
Epreuves de sélection 2026 – Rentrée septembre 2026

« Candidats dispensés des épreuves de sélection » *

admis sur liste principale

Nom	Nom d'usage	Prénom
BLANCHET		Alfred
PARPALEIX		Stéphane
VANDEPUT		Théo

A La Roche-sur-Yon, le 15/06/2026

La présidente du jury
Adjointe du directeur
Mme Katia LENEVEU-FERAL



INSTITUT DE FORMATION
AUX PROFESSIONS DE SANTÉ
I.F.A. DU C.H.D. Vendée
33 rue du Maréchal Koenig - BP 652
85016 LA ROCHE SUR YON CEDEX

* **Art. 14.** – Par dérogation aux articles 6 à 12 de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier, peuvent être admis à suivre la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier les auxiliaires ambulanciers ayant exercé cette fonction pendant une durée continue d'au moins un an durant les trois dernières années dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire **et** titulaires de l'un des diplômes énoncés au 2o du I de l'article 8. Leur nombre au regard de l'ensemble des élèves d'une même session de formation est défini en concertation avec l'agence régionale de santé territorialement compétente. L'admission des candidats est déterminée en fonction de leur ordre d'inscription.